



FIN DE LA GRATUITE SYSTEMATIQUE DES TESTS RT-PCR COVID-19

À compter du **15 octobre 2021**, les tests RT-PCR Covid-19 ne seront plus systématiquement pris en charge par l'Assurance maladie.

Pour les tests RT-PCR Covid-19 réalisés par des laboratoires de biologie médicale, **le tarif de référence sera de 44 €**.

Comme le précise le dossier de presse du ministère des Solidarités et de la Santé ¹: « Seuls les tests réalisés dans un but de dépistage seront désormais pris en charge par l'Assurance maladie afin de préserver un dispositif fiable de surveillance de l'épidémie, d'assurer une détection et une prise en charge rapide des cas et de détecter les nouveaux variants d'intérêt. Les tests réalisés en vue d'obtenir un pass sanitaire, deviendront payants ».

Toutefois, la prise en charge à 100 % et sans avance de frais des tests RT-PCR Covid-19 sera maintenue dans les cas suivants, mais conditionnée à la présentation de justificatifs :

ÉVOLUTION DE LA PRISE EN CHARGE DES TESTS RT-PCR COVID-19

5 CAS DE GRATUITÉ :



La liste de nos laboratoires et unités mobiles Covid-19 est disponible sur notre site Internet www.unilabs.fr.

¹Lien vers le dossier de presse du ministère des Solidarités et de la Santé : [ici](#)